

Finistère, Carhaix-Plouguer

8-10, rue des Clochettes

sous la direction de

Céline Baudoin



Inrap Grand Ouest
avril 2020



Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
29024

Arrêté de prescription
2019 - 163

Système d'information
—

Code Inrap
D128885

Finistère, Carhaix-Plouguer

8-10, rue des Clochettes

sous la direction de

Céline Baudoin

avec la contribution de

Françoise Labaune-Jean

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

avril 2020

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).
Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
9	Équipe de fouille
9	Équipe de post-fouille
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté d'autorisation

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Circonstances de l'intervention
25	1.2 Contexte géologique et archéologique
27	1.3 Méthodologie et problématiques
29	2. Présentation des résultats
30	2.1 La tranchée 1
31	2.2 La tranchée 2
32	2.3 La tranchée 3
32	2.4 La tranchée 4
35	3. Note sur le mobilier par Françoise Labaune-Jean
36	4. Interprétations et conclusion
38	5. Bibliographie

Résultats

41	1. Table des inventaires réglementaires
41	2. Inventaire des unités stratigraphiques
42	3. Inventaire des minutes de terrain
42	4. Inventaire des photographies
44	5. Inventaire du mobilier archéologique
44	6. Liste des figures



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit
8-10, rue des Clochettes

Codes

code INSEE
29024

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert CC48

x : 1212320
y : 7251230
z : 130 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carhaix-Plouguer

Année
—

section(s)
AO

parcelle(s)
214, 215

Propriétaire du terrain

SCI Penalan

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Intégré au zonage archéologique sensible

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2019-163

Numéro de l'opération
D128885

Numéro de l'arrêté d'autorisation
2019-405

Nature de l'aménagement

—

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Céline Baudoin, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

13 au 17 janvier 2020

Surface diagnostiquée

emprise prescrite
1407 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - 67 Céramique
 - Macro-restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
 - Anthracologie
 - Pérogaphie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur de recherche	Contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Céline Baudoin, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur de recherche	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Marie-Madeleine Nolier, Inrap	Gestionnaire des affaires générales et immobilières	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire, Catz (14)	Terrassements	Ouverture des tranchées de sondage

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Céline Baudoin Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Anne Boterf, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Levés topographiques
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Tiphaine Robin, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Céline Baudoin, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO / PAO
Françoise Labaune-Jean	Céramologue	Étude et inventaire du mobilier

Notice scientifique

Suite à la demande volontaire de diagnostic archéologique émise par La SCI Penalan pour des terrains situés 8-10, rue des Clochettes à Carhaix-Plouguer (29), le Service Régional de l'Archéologie a saisi l'Inrap afin de réaliser un diagnostic sur les parcelles concernées, parcelles AO 214 et 215 du cadastre actuel. La surface à sonder était de 1 407 m². Les investigations ont été menées du 13 au 17 janvier 2020.

Les parcelles concernées par le diagnostic sont localisées dans la partie sud-ouest de la ville de Carhaix-Plouguer, secteur où les interventions archéologiques sont les plus approfondies. Les vestiges de deux constructions ont été mis en évidence. Leur installation intervient au plus tôt à la fin du I^{er} siècle et ne s'étend pas au-delà du III^e siècle de notre ère. Leur état de conservation ne permet pas d'affirmer la nature exacte de l'occupation et leur répartition révèle une zone peu urbanisée.

Bien que fragmentaires et difficilement interprétables, ces découvertes apportent des précisions sur l'organisation des espaces de ce secteur de l'agglomération antique.

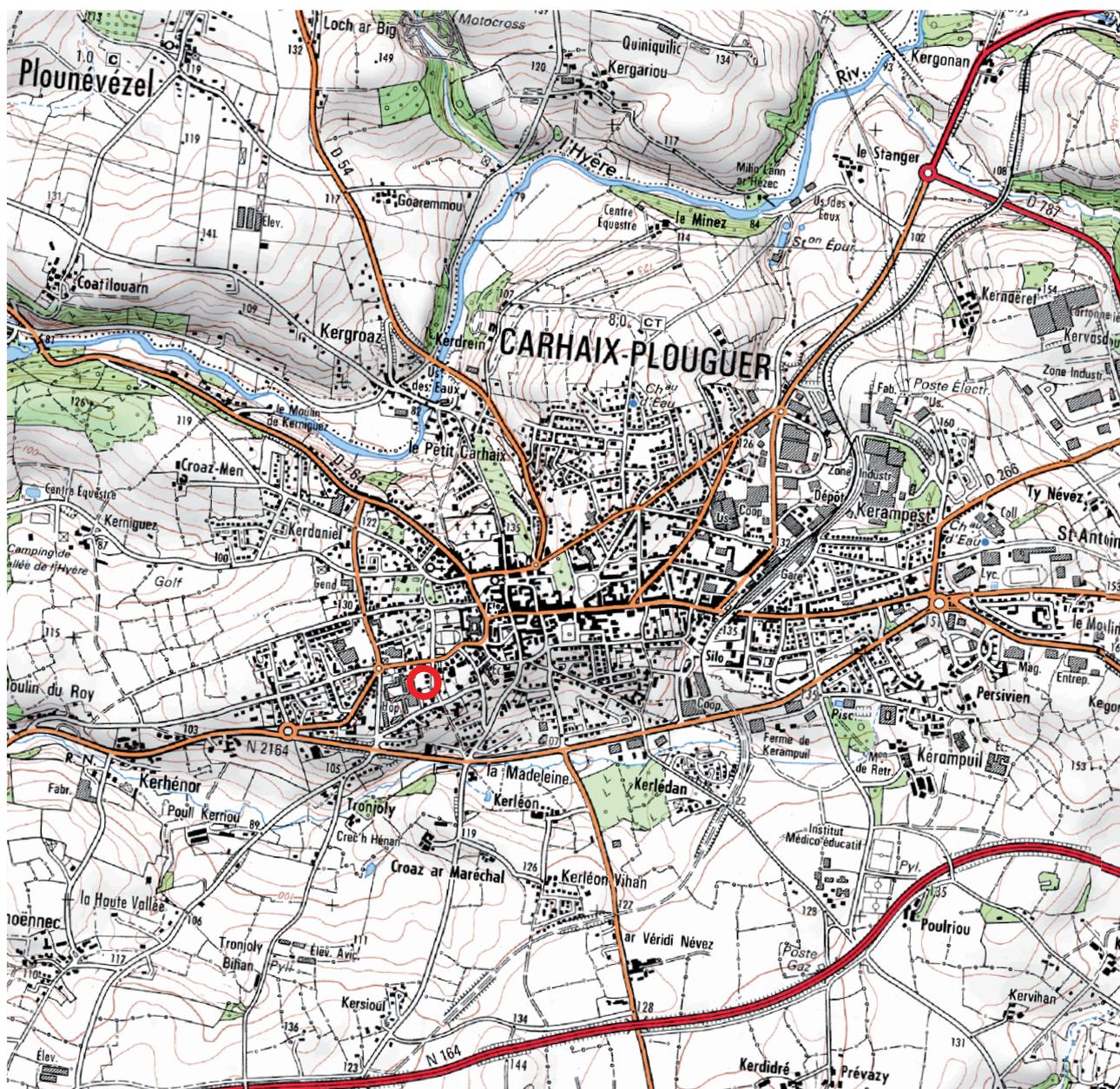
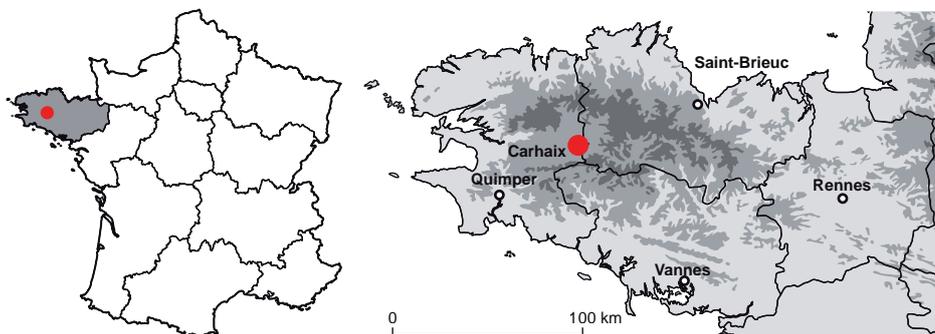
État du site

Quatre tranchées de diagnostic ont été réalisées. Le terrain naturel a pu être observé dans chaque tranchée et ce, à une profondeur moyenne de 80 cm sous le niveau de sol actuel. Les vestiges mis au jour sont identifiables entre 40 et 60 cm de profondeur. Toutes les tranchées ont été rebouchées à l'issue de l'intervention.

Localisation de l'opération

Bretagne,
Finistère,
Carhaix-Plouguez,
8-10, rue des Clochettes

x : 1212320
y : 7251230
(Lambert CC48)
z : 130 m NGF



 localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



emprise du diagnostic archéologique.

Arrêté de prescription

D128885



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

17 AVR. 2019
23 23
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84.59.00
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr
Réf. : 2019/JCA/VC/207

Rennes, le 11 avril 2019

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : CARHAIX-PLOUGUER (29)

8-10 rue des Clochettes

PJ : arrêté n° 2019-163

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

SCI PENALAN
11 rue de Sévigné
29270 CARHAIX-PLOUGUER

Le département du Finistère, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER



COURRIER REÇU !!

17 AVR. 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2019-163 du 11 avril 2019

ARRÊTÉ n° 2019-163 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 23 mars 2019 présentée par la SCI Penalan, représentée par Mme Esther JEGOU, 11 rue de Sévigné, 29270 Carhaix-Plouguez, relatif à un futur projet d'aménagement sur un terrain situé 8-10 rue des Clochettes à Carhaix-Plouguez (29), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 26 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les parcelles concernées sont situées à proximité immédiate de terrains ayant fait l'objet de fouilles archéologiques préventives récemment, dont celle au niveau de l'hôpital achevée fin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : CARHAIX-PLOUGUER

Lieu-dit : 8-10 rue des Clochettes

Cadastré : section : AO parcelles : 214-215

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 407 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SCI Penalan, 11 rue de Sévigné, 29270 Carhaix-Plouguer, à la Mission archéologique du Département du Finistère et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 11 avril 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataires :

SCI Penalan
CDA 29
INRAP

Copie :

Commune de Carhaix-Plouguer



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2019-163
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	CARHAIX-PLOUGUER
lieu-dit :	8-10 rue des Clochettes
cadastre :	section : AO parcelles : 214-215
pétitionnaire :	SCI PENALAN

Emprise du diagnostic archéologique : 1 407 m²

Principes méthodologiques :

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

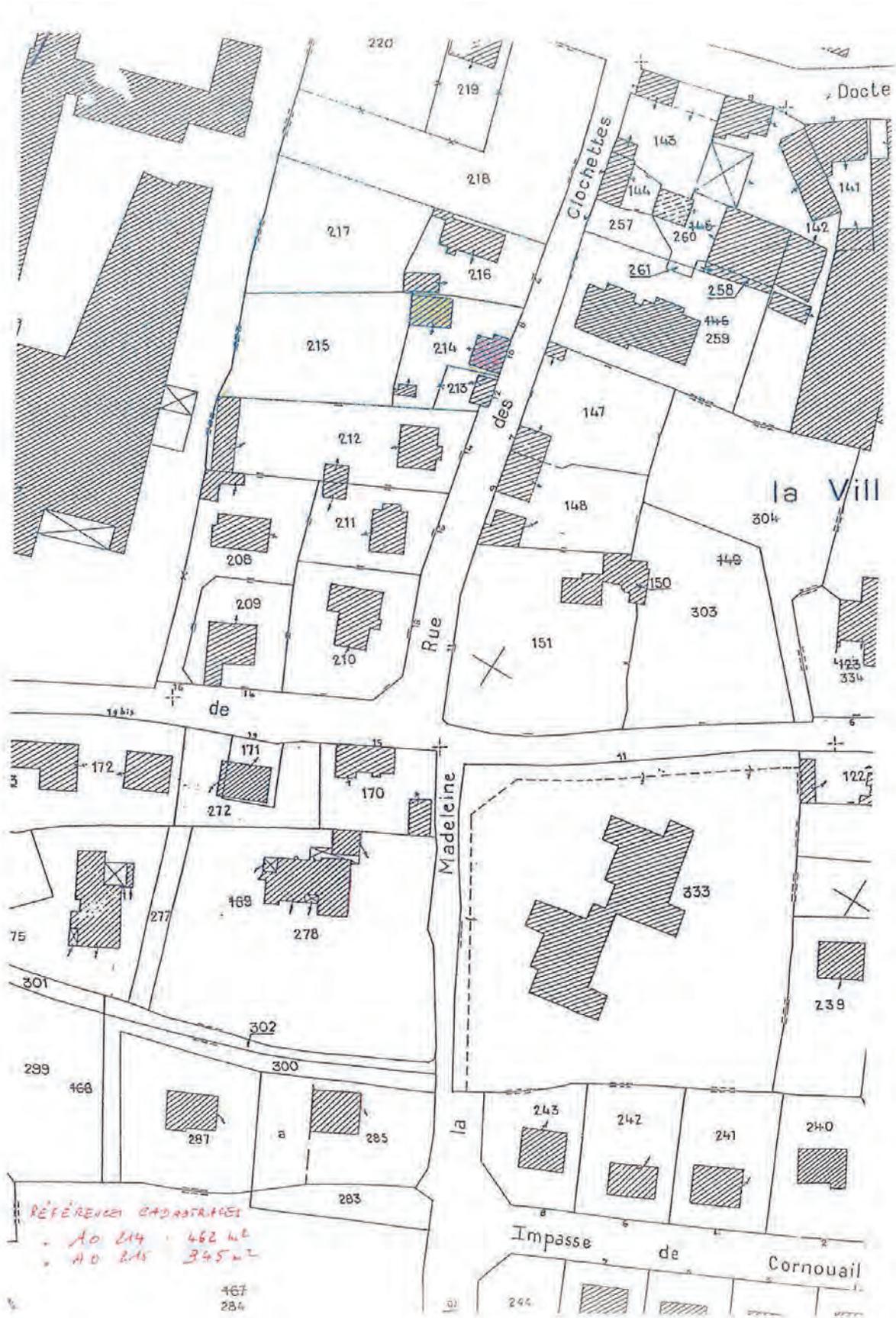
Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du futur projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 11 avril 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER





PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84 59 00
jean-charles.aramond@culture.fr
Réf. : 2019/ICA/VC/236

Rennes, le 29 avril 2019

Le Conservateur régional de l'archéologie
àMonsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex**Objet** : attribution de diagnostic archéologique**REF.** :

Département : Finistère
Commune : CARHAIX-PLOUGUER
Localisation : 8-10 rue des Clochettes
Arrêté : 2019-163

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Finistère n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D128885

CARHAIX-PLOUGUER (29), 8-10 RUE DES CLOCHETTES

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Carhaix-Plouguer		
Lieu-dit	8-10 RUE DES CLOCHETTES		
Cadastre	Carhaix-Plouguer : AO 214, 215		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-163	17-04-2019	1407 m ²	06/05/2019	24/08/19
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-163, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	8 jours	3 jours
Technicien	7 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	7 jours	2 jours

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	7 jours	7 jours
Technicien	14 jours	3 jours
Dessinateur		8 jours
Spécialiste (Céramologue)		7 jours
Spécialiste (diverses)	3 jours	3 jours
Topographe	2 jours	2 jours

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
14 jours	10 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

--

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté d'autorisation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-405 du 25 novembre 2019

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2019-405 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-163**

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-163 du 11 avril 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARHAIX-PLOUGUER, 8-10 rue des Clochettes (29) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

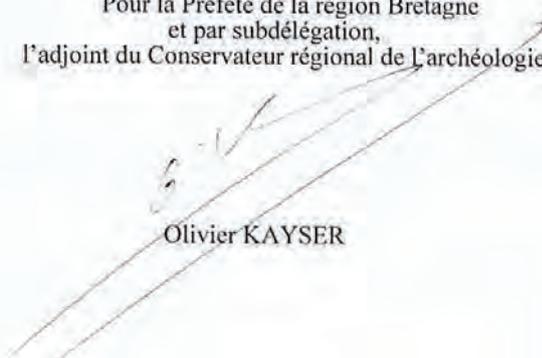
ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Céline BAUDOIN (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-163, n° opération : 5667.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Céline BAUDOIN.

Fait à Rennes, le 25 novembre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Céline BAUDOIN

Copie :
Inrap
Commune de Carhaix-Plouguer

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstances de l'intervention

Suite à la demande volontaire de diagnostic archéologique présentée par la SCI Penalan, pour des terrains situés 8-10 rue de Clochettes à Carhaix-Plouguer (29), le Service Régional de l'Archéologie a saisi l'Inrap afin de sonder les parcelles concernées. Les parcelles AO 214 et 215 du cadastre actuel représentent une surface de 1407 m² (Fig.1).

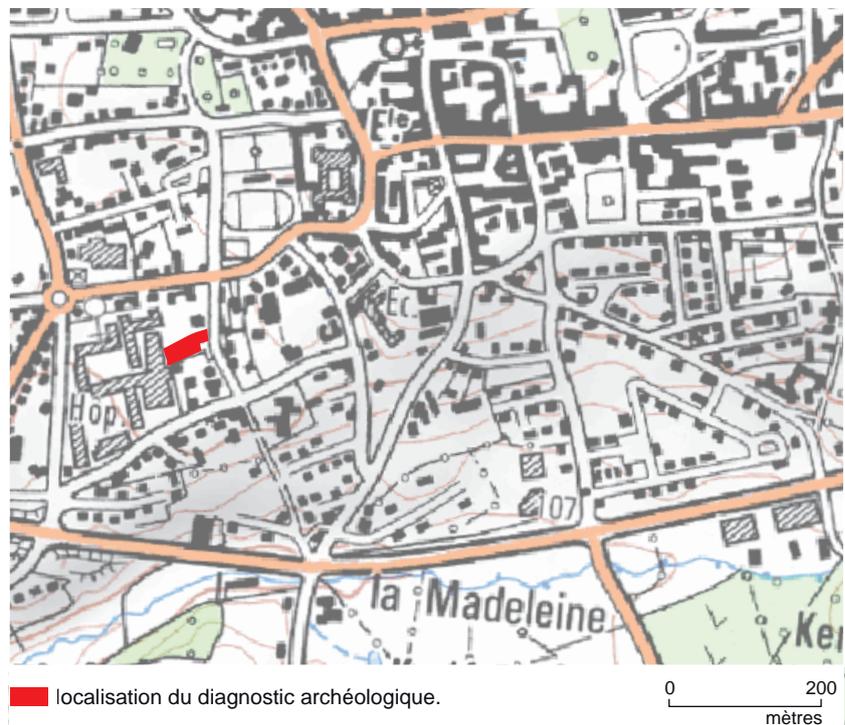


Fig. 1 Localisation de l'opération.
© IGN, Stéphane Jean

1.2 Contexte géologique et archéologique

Les parcelles concernées par le diagnostic sont localisées dans la partie sud-ouest de la ville de Carhaix-Plouguer (Fig.2-1). Il s'agit d'un plateau dont l'altitude moyenne est de 131 m NGF.

Plaquettes de schiste et argiles constituent le substrat observé dans les tranchées réalisées.

Ce secteur de la ville a fait l'objet de plusieurs opérations d'archéologie ces vingt dernières années.

Les terrains adjacents à l'ouest, occupés par le Centre Hospitalier, ont connu des campagnes de fouilles en 1995-1996, en 1997 et en 2018 (Fig.2-2, n°1 ; pour les campagnes de 1995-1996 et 1997 synthèse in Le Cloirec 2008, pour les campagnes de 2018 les résultats sont à paraître). En plus de l'étude d'une importante *domus* établie au début de l'Antiquité tardive (III^e - IV^e s.), plusieurs plans de maisons et de locaux commerciaux répartis sur une durée allant de la seconde moitié du I^{er} s. au IV^e s. ont été mis au jour. Ces vestiges s'organisent à l'intérieur d'ilots urbains délimités par un réseau de rues.

Au nord-est, au numéro 3 de la rue des Clochettes (Fig.2-2, n°2 ; Le Cloirec 2017), la fouille menée par G. Le Cloirec en 2015 a permis de confirmer que la rue actuelle est installée sur un *cardo* de la ville antique. Une succession de constructions ont également été mises au jour. Toutefois, les plans très fragmentaires ne permettent pas de déterminer si elles appartiennent à des bâtiments à vocation domestique ou commerciale.

Enfin, plus à l'est, les fouilles programmées réalisées entre 2000 et 2007 au 5 rue du Docteur Menguy (Fig.2-3, n°3 ; Le Cloirec 2000-2007) ont été l'occasion d'étudier les vestiges du quartier au III^e siècle. Deux *domus*, séparées par des ruelles, sont construites le long d'un important *decumanus*.

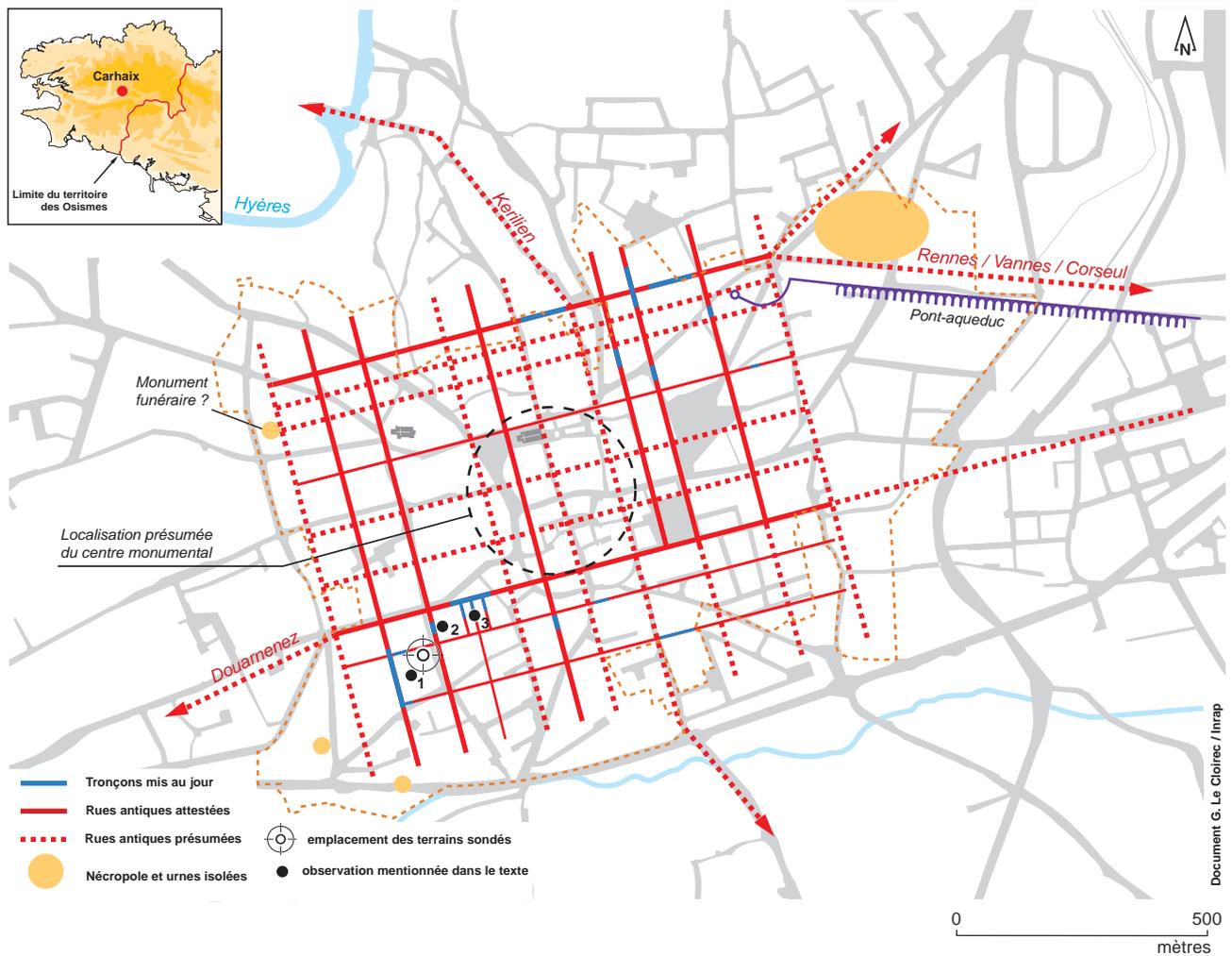


Fig. 2-1 Localisation des opérations archéologiques à proximité du diagnostic.

© Gaëtan Le Cloirec

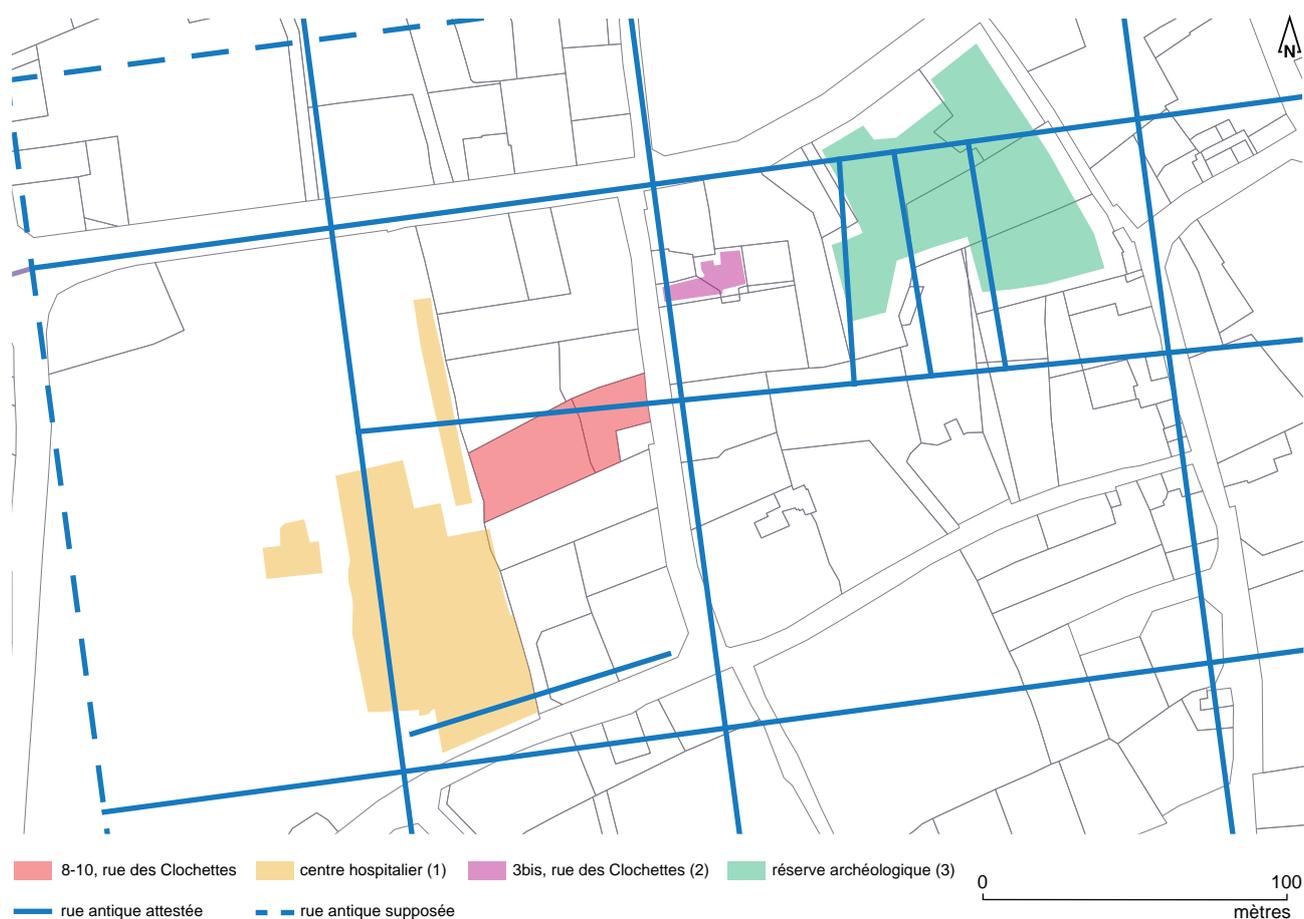


Fig. 2-2 Localisation des opérations archéologiques à proximité du diagnostic.

© Céline Baudoin, Stéphane Jean

1.3 Méthodologie et problématiques

La zone d'intervention correspond à deux parcelles contiguës (**Fig.3**). Présentant un foisonnement de terre important, les tranchées ont été espacées en conséquence.

En effet, il y a une différence de presque 2 m entre le niveau de la zone à sonder et la rampe d'accès aux urgences du Centre Hospitalier situé en contre-bas, le long de la limite parcellaire ouest.

La partie ouest du terrain étant bien dégagée, il était aisé d'implanter deux tranchées orientées est-ouest. Une troisième tranchée a été ouverte dans le sens nord-sud, perpendiculairement à l'extrémité est de la tranchée numéro 2.

Dans la partie est, l'implantation a été fortement contrainte par la présence de deux maisons désaffectées, d'une fosse septique et de lignes électriques. Une seule tranchée a pu être positionnée entre les bâtiments. La découverte d'un plus grand nombre de vestiges a motivé un élargissement de la tranchée dans sa partie centrale.

Les tranchées de sondages ont été réalisées grâce à une pelle à chenilles de 20 tonnes équipée d'un godet lisse de 2 m de large.

Tous les vestiges ont été nettoyés manuellement, des relevés de coupes et des photographies réalisés. Les empièvements ont fait l'objet de relevés orthophotographiques. Enfin, un topographe est intervenu afin de réaliser un levé complet.

L'opération s'est déroulée sur une semaine, du 13 au 17 janvier 2020 et a mobilisé trois agents de l'Inrap. La réalisation de ce diagnostic a été impactée par des conditions météorologiques très mauvaises lors de la semaine d'intervention. C'est pourquoi, malgré le soin apporté à l'élaboration de la documentation, flaques et boue peuvent apparaître sur les clichés présentés dans ce rapport.



Fig. 3 Les parcelles à notre arrivée.
© Céline Baudoin

2. Présentation des résultats

Plusieurs radiers de maçonneries ainsi que quelques niveaux ont pu être observés dans les sondages (Fig.4). La profondeur moyenne d'apparition de ces vestiges est de 0,40 m.



Fig. 4 Plan général des tranchées.

© Philippe Boulinguez, Stéphane Jean

2.1 La tranchée 1

La tranchée 1 mesure 38,50 m de long. Elle a été ouverte d'ouest en est le long de la limite sud de l'emprise (Fig.5). Le terrain naturel apparaît en moyenne à 0,50 m sous le niveau de sol actuel.

Deux radiers de maçonneries (US 101 et 107) ainsi que les possibles restes d'un troisième (US 103) ont pu être observés (Fig.6-1 et 2).



Fig. 5 Vue générale de la tranchée 1.
© Céline Baudoin



Fig. 6-1 Les radiers 101, 103 et 107.
© Céline Baudoin

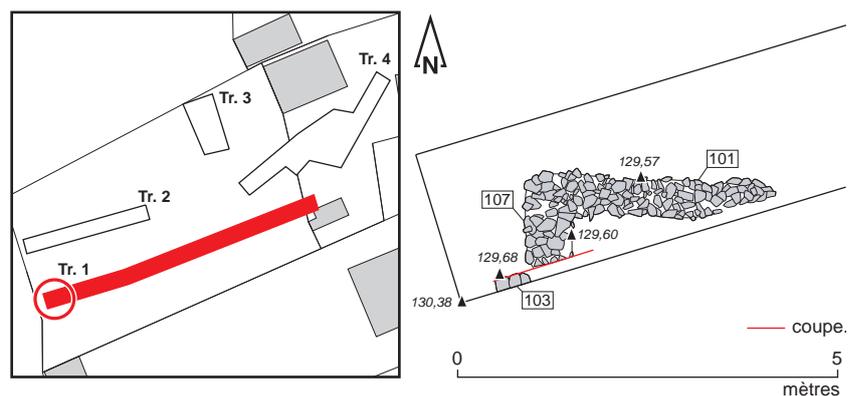


Fig. 6-2 Relevé des radiers 101, 103 et 107.
© Philippe Boulinguez, Stéphane Jean

Ils sont scellés par une succession de remblais très végétalisés sur 0,50 m d'épaisseur (Fig.7). Seul le remblai US 105 a livré du mobilier céramique daté de la fin du I^{er}- début du II^e siècles apr. J.-C (*infra* étude céramique).

La fondation 101 est orientée est/ouest et mesure 0,60 m de large. Elle est constituée de blocs de schiste vert. Sa mise en œuvre entame le niveau 106, niveau de limon au-dessus du substrat. Le radier est observable sur 3,60 m de long et forme un angle vers le sud avec le radier 107.

Le radier 107, orienté nord/sud, présente la même mise en œuvre ainsi que la même largeur que le radier 101 (Fig.6-1 et 2). Il a été observé sur 1,50 m de long.

L'aménagement 103, repéré en bordure de tranchée, pourrait être orienté nord/sud. Il semble s'appuyer contre le radier 107 et mesure 0,44 m de large (Fig.6-1 et 2). Il est constitué de moellons et cailloux de schiste.

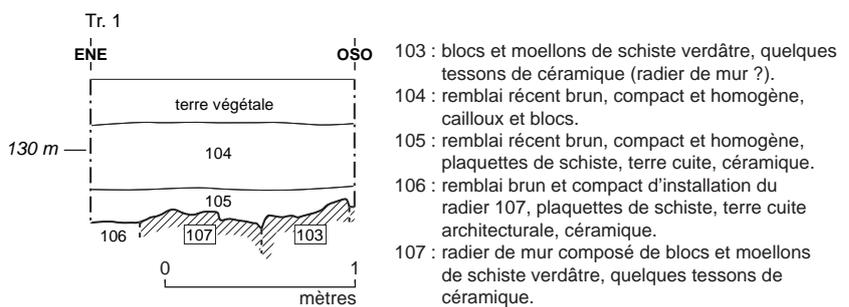


Fig. 7 Les niveaux de la tranchée 1.

© Tiphaine Robin, Stéphane Jean

2.2 La tranchée 2

Cette deuxième tranchée mesure presque 13 m de long.

Le terrain naturel, composé de schiste en plaquettes, a été observé à plusieurs endroits dans la tranchée (Fig.8). Il est masqué par une épaisseur de remblais variant de 0,75 à 1,5 m ; soit un pendage naturel d'environ 3% d'est en ouest.

Aucun vestige n'est présent dans la tranchée 2.



Fig. 8 Vue générale de la tranchée 2.

© Céline Baudoin

2.3 La tranchée 3

D'une longueur de 8 m et d'une largeur de 4 m, la tranchée 3 a été ouverte dans le sens nord-sud entre l'extrémité est de la tranchée 2 et la maison désaffectée la plus à l'ouest sur la parcelle AO 214 (Fig.9).

L'objectif de cette tranchée était de tâcher de retrouver la trace d'un axe de circulation secondaire mis en évidence lors de la fouille de la rampe d'accès aux urgences de l'hôpital de Carhaix (Le Cloirec 1997, p.15).

Aucun vestige n'a pu être identifié dans la tranchée 3.



Fig. 9 Vue générale de la tranchée 3.
© Céline Baudoin

2.4 La tranchée 4

Dernière tranchée, la tranchée 4 mesure 28 m au plus long. Quatre radiers de maçonneries ainsi que des niveaux de circulation ont été découverts (Fig.10).

À l'ouest, le radier 401 est orienté nord-sud. Masqué par 0,60 m de terre, il est constitué d'un premier niveau de gros blocs de schiste sur lesquels sont disposées des dalles de schiste (Fig.11). Il mesure 0,75 à 0,80 m de large et ne semble pas se poursuivre vers le sud (il n'a pas été vu dans la tranchée 1).

Les radiers 402, 404 et 405 appartiennent une même construction (Fig.12). Ils sont réalisés au moyen de dalles et de grandes plaquettes de schiste disposées de chant ou en épi. Ils mesurent 0,50 m de large en moyenne et sont installés dans un remblai de limon brun (US 410). Dans la partie nord du radier 404 subsiste un niveau de petits cailloux de schiste au-dessus des pierres de radier. Peut-être les restes d'une assise de réglage.

Un empierrement (US 403) de 0,50 par 0,76 m en petites dalles de schiste et un élément de granite est accolé contre la face nord du radier 402 (Fig.12).

Ces aménagements dessinent un bâtiment dont le plan pourrait être rectangulaire. Le radier 402 fait 9 m de long et le radier 404 un peu plus de 3 m. Si l'on prolonge le radier 405 à hauteur cela représenterai une surface au sol d'environ 27 m². L'empierrement 403 vient compléter la mise en œuvre de cette construction. Il a pu supporter un poteau servant, pourquoi pas, à cloisonner l'espace.



Fig. 10 Les vestiges de la tranchée 4.

© Philippe Boulinguez, Stéphane Jean



Fig. 11 Le radier 401.

© Céline Baudoin



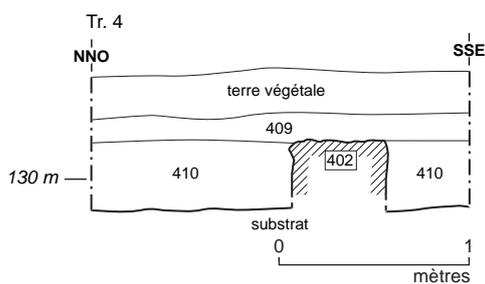
Fig. 12 Les radiers 402, 404 et 405.

© Céline Baudoin



Fig. 13 Les niveaux de circulation 406 et 407.

© Céline Baudoin



- 402 : radier de mur composé de grandes plaquettes de schiste.
 409 : remblai récent brun, compact et homogène, plaquettes de schiste, ardoises.
 410 : remblai brun, homogène et compact, terre cuite, charbon de bois, plaquettes de schiste, céramique (installation du radier ?).

Fig. 14 Les niveaux de la tranchée 4.

© Tiphaine Robin, Stéphane Jean

Enfin, deux lambeaux de niveaux de circulation (US 406 et 407) situés à l'angle nord-est de cette construction ont survécu aux diverses perturbations liées aux aménagements les plus récents de la parcelle (Fig.13).

Le niveau 407 est constitué de grandes dalles de schiste et de fragments de terres cuites architecturales tandis que le niveau 406 est constitué d'un cailloutis de petites plaquettes de schiste et de rares fragments de terres cuites. Les surfaces de ces couches sont émoussées.

Les vestiges de la tranchée 4 sont recouverts par un remblai (US 409) de limons bruns plutôt homogène et compact avec des plaquettes de schiste et des fragments d'ardoises (Fig.14). Les sédiments au contact direct des vestiges ont livré du mobilier archéologique (identifiés par un numéro d'unité stratigraphique technique de nettoyage : US 408). Cependant, bien qu'ayant livré 28 fragments d'objets en verre et/ou en céramique, il n'est pas possible de préciser la période d'abandon de ces aménagements (*infra* étude céramique).

3. Note sur le mobilier par Françoise Labaune-Jean

Le mobilier mis au jour lors de cette campagne de diagnostic menée rue des Clochettes a livré trois lots de mobilier restreint. Au total, ce mobilier comprend 38 tessons en céramique et 1 en verre (**Fig.15**).

Le premier lot, issu de l'us 105, se compose de 11 tessons qui regroupent : 1 tesson de panse avec amorce de bord de coupelle Drag. 35 en sigillée de Gaule du Sud, 5 tessons en commune claire (anse et fond de cruche), 4 fragments de panse en commune sombre et 1 morceau (goulot ?) d'amphore indéterminée car insuffisant. La datation fournie par cet assemblage se place vraisemblablement entre la fin du I^{er}- début du II^e siècles apr. J.-C.

Les deux autres lots appartiennent au même remblai us 408.

Au-dessus de l'us 402, il est livré 2 tessons en commune claire, 2 autres d'amphore à pâte claire fine (amphore gauloise 4 possible) associés à un morceau de coupe côtelée en verre bleu vert naturel. Ce type de coupe en usage courant du I^{er} siècle apr. J.-C. est probablement résiduel par rapport aux morceaux d'amphore en usage à partir de la fin de ce siècle et durant les deux suivants.

En surface des us 406 et 407, 23 tessons ont été mis au jour. Ils regroupent : 3 tessons en sigillée de Gaule du Centre (marli de bol Drag. 38), 6 tessons en commune claire (éclat de bord à lèvre plate et fond plat de cruche), 5 tessons en commune sombre tournée (bord d'écuelle et de pot à lèvre éversée), 9 tessons de panse épaisse à rattacher à une amphore de production gauloise (Gaul. 4 vraisemblable).

Ces ensembles offrent peu d'indications sur la datation car ils correspondent à des associations trop fragmentaires pour être vraiment représentatives d'une période bien limitée. En dehors de quelques tessons importés (sigillées et amphores), les lots montrent des restes appartenant aux productions habituellement rencontrées sur l'occupation de la ville de Carhaix-Plouguer.

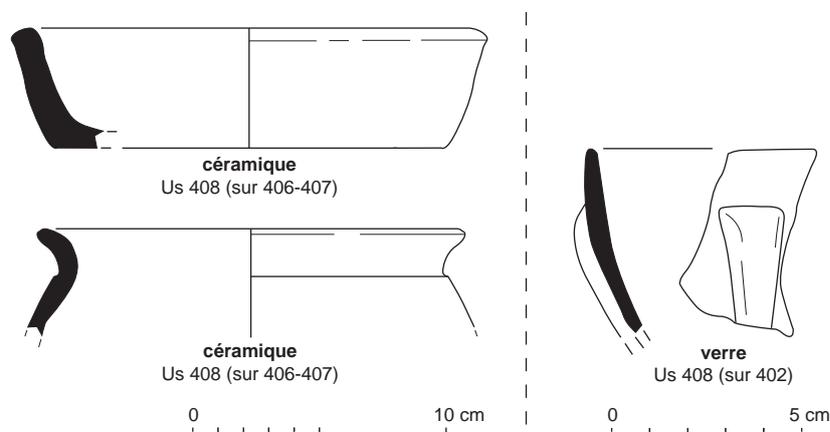


Fig. 15 Le mobilier.

© Françoise Labaune-Jean

4. Interprétations et conclusion

Le diagnostic réalisé au 8-10 de la rue des Clochettes a permis de mettre en évidence les vestiges de deux constructions. La nature de ceux-ci ainsi que les techniques de construction sont semblables à ce que l'on a pu rencontrer ailleurs dans la ville antique.

La construction la plus à l'ouest est composée des radiers 101 et 107. L'angle formé par ces deux maçonneries ainsi que l'absence de découvertes plus au nord, dans la tranchée 2, permettent d'envisager un développement de la construction vers l'est et le sud. Difficile pour autant de reconnaître un bâtiment ou simplement un mur de clôture.

Au centre de la zone d'intervention, un bâtiment constitué des radiers 402, 404 et 405. Leur répartition suggère un édifice rectangulaire. Les niveaux de circulation à proximité (US 406 et 407) ont pu fonctionner avec. Ils permettent d'envisager qu'un espace extérieur de type cour était associé au bâtiment.

Une telle organisation rappelle les aménagements mis en évidence lors de la deuxième fouille dans l'enceinte du Centre Hospitalier (Le Cloirec 1997, p.15). Le bâtiment pourrait correspondre à un entrepôt ou une unité artisanale. Toutefois, l'absence de niveaux de sols ou autres niveaux d'abandon empêche la caractérisation de l'occupation.

La répartition des vestiges dessine un espace peu urbanisé. Les espaces vides entre ces deux aménagements laissent entrevoir une organisation interne à l'îlot (**Fig.16**).

Deux limites parcellaires nord-sud sont concevables. Une première à l'ouest : l'angle de maçonnerie de la tranchée 1 ne semble pas s'étendre plus à l'ouest et les différentes phases d'aménagement du sud-ouest de l'îlot, étudiées lors des fouilles du Centre Hospitalier, ne se développent pas à l'est. Une seconde au niveau de la maçonnerie 401.

Des subdivisions est-ouest ressortent également. Bien que n'ayant pas identifié d'axe de circulation, la disposition du bâtiment de la tranchée 4 respecte la limite initiée par le tronçon de rue mis en évidence au Centre Hospitalier. Une seconde séparation est envisageable entre les deux ensembles bâtis mis au jour.

Les quelques éléments datant situent l'occupation au plus tôt à la fin du I^{er} siècle et n'allant pas au-delà du III^e siècle de notre ère. Ces découvertes s'inscrivent de manière cohérente dans le phasage général du secteur proposé par G. Le Cloirec (Le Cloirec 2008, p.175).

Mais l'évolution de cette partie de l'îlot est énigmatique. Aucune trace de nouveaux aménagements pourtant attestés dans le quartier au début du III^e siècle.

Comme le souligne G. Le Cloirec à l'occasion de la fouille du 3bis de la rue des Clochettes (Le Cloirec 2017, p.30) « la présence de remblais modernes en contact direct avec les niveaux antiques [...] pose la question d'un vaste terrassement des niveaux supérieurs de la stratigraphie ». Rappelons ici les fortes différences altimétriques qui existent avec les parcelles voisines.

À l'issue de ce diagnostic, il apparaît que les parcelles sondées offrent une faible densité de vestiges.

Bien que fragmentaires et difficilement interprétables, ces découvertes apportent des précisions sur l'organisation des espaces de ce secteur l'agglomération antique.

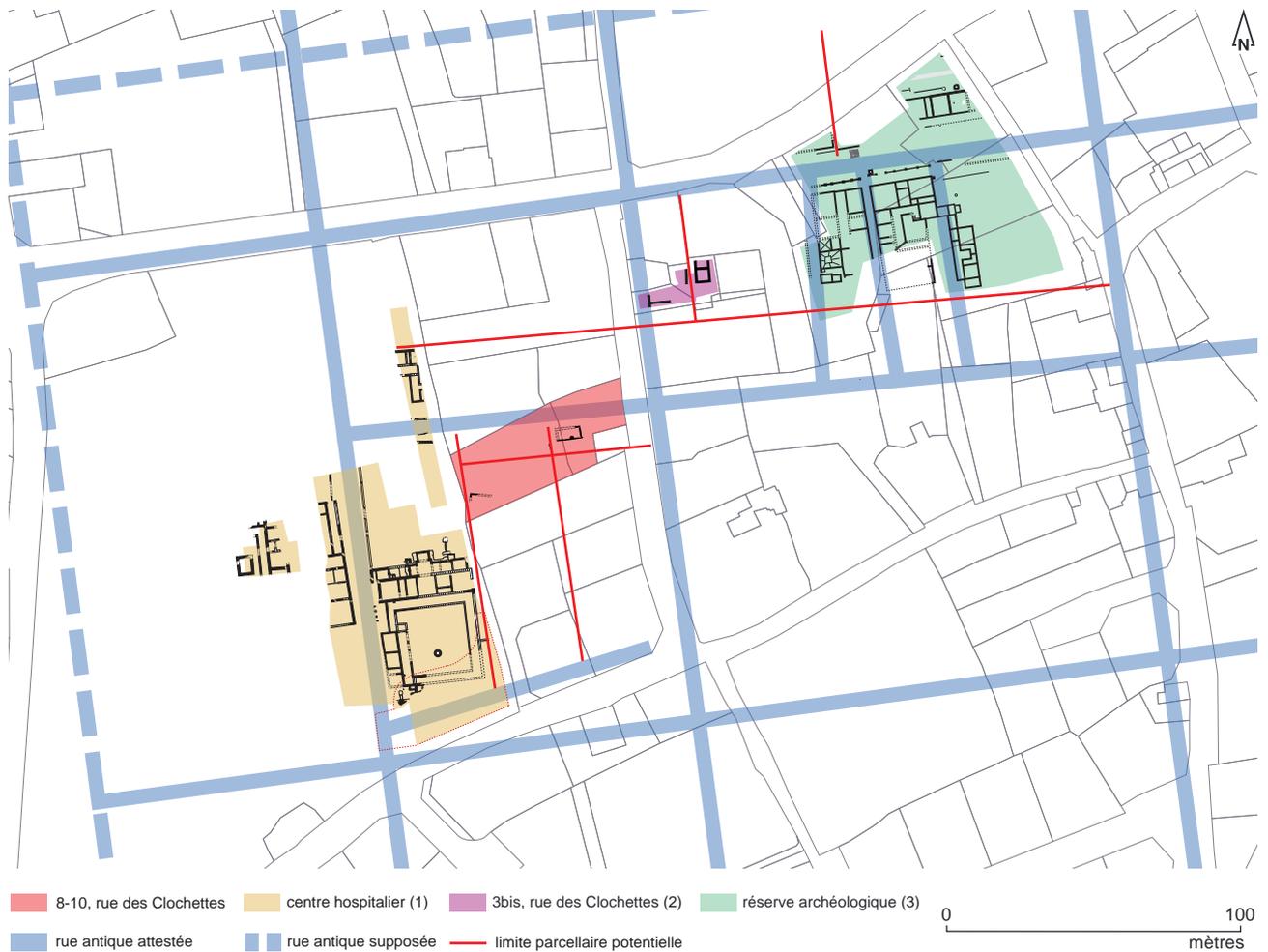


Fig. 16 Mise en perspective des vestiges.

© Céline Baudoin, Stéphane Jean

5. Bibliographie

Hillairet, Le Cloirec 1996

HILLAIRET (J.-L.), LE CLOIREC (G.) – *Centre Hospitalier de Carhaix-Plouguer (Finistère)*, D.F.S de fouille préventive. Rennes : SRA Bretagne, 1996, 2 vol., 463 p.

Le Berre 2013

LE BERRE (S.) – *3bis, rue des Clochettes, Carhaix-Plouguer (Finistère)*, Rapport final d'opération, diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2013, 47 p.

Le Cloirec 1997

LE CLOIREC (G.) – *Centre Hospitalier de Carhaix-Plouguer, 2e intervention (Finistère)*, D.F.S. de fouille préventive. Rennes : SRA Bretagne, 1997, 66 p.

Le Cloirec 2000-2007

LE CLOIREC (G.) – *Un quartier de la ville antique de Vorgium. Les fouilles archéologiques de Carhaix-Plouguer (Finistère) (5, rue du Docteur Menguy)*, D.F.S. de fouille programmée de 2000 à 2007. Rennes : SRA Bretagne, 2000-2007.

Le Cloirec 2008

LE CLOIREC (G.) – *Carhaix antique : la domus du centre hospitalier, contribution à l'histoire de Vorgium, chef-lieu des Osismes*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008. 263 p. : 205 ill.

Le Cloirec 2017

LE CLOIREC (G.) – *Une partie d'un îlot urbain en bordure d'un cardo de Vorgium, Carhaix-Plouguer (Finistère)*. Rapport final d'opération, fouille archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2017, 139 p.

III. Inventaires techniques

1. Table des inventaires réglementaires

Inventaires réglementaires	Présent ou Absent (pas de documentation)
Inventaire des entités archéologiques	Présent
Inventaire technique du mobilier	Présent
Inventaire des prélèvements	Absent
Inventaire des documents graphiques	Absent
Inventaire des documents photographiques et audiovisuels	Présent
Inventaire de la documentation numérique	Absent
Inventaire de la documentation écrite	Absent

2. Inventaire des unités stratigraphiques

N° Tranchée	N° US	Description	Interprétation
1	101	Cailloux et blocs de schiste vert.	Radier de fondation de mur orienté est/ouest. Forme un angle avec 107.
	102	Limon brun, homogène.	Fossé?
	103	Moellons et blocs de schiste vert.	Radier de fondation de mur ?
	104	Limon brun, compact, homogène avec quelques cailloux et blocs.	Remblais récents.
	105	Limon brun, compact, homogène avec une concentration plus importante de plaquettes de schiste que 104, terres-cuites, céramique.	Remblais.
	106	Limon brun, compact avec quelques plaquettes de schiste, terres-cuites architecturales, céramique.	Niveau dans lequel sont installés les radiers.
	107	Cailloux et blocs de schiste vert.	Radier de fondation de mur orienté nord/sud. Forme un angle avec 101.
4	401	Gros blocs de schiste.	Radier de fondation de mur. Limite de parcelle?
	402	Plaquettes de schiste bleu en épi.	Radier de fondation de mur orienté est-ouest. Forme un angle avec le radier 404.
	403	Petites dalles de schiste bleu et un élément en granit.	Socle pour poteau?
	404	Dalles et plaquettes de schiste bleu, disposées de chant et en épi. Dans la partie nord, présence de petits cailloux au dessus de ces dalles qui ont pu servir d'assise de réglage.	Radier de fondation de mur orienté nord/sud. Forme un angle avec les radiers 402 et 405.
	405	Dalles et plaquettes de schiste bleu, disposées de chant et en épi. Dans la partie nord, présence de petits cailloux au dessus de ces dalles qui ont pu servir d'assise de réglage.	Radier de fondation de mur orienté est/ouest. Forme un angle avec le mur 404.
	406	Petit cailloutis émoussé composé de petites plaquettes de schiste et d'un peu de terres-cuites.	Niveau de circulation.
	407	Grandes dalles de schiste bleu et terres-cuites architecturales émoussées.	Niveau de circulation.
	408	Limon brun, homogène et compact au contact des vestiges.	Remblai, US de nettoyage.
	409	Limon brun, homogène et compact avec des plaquettes de schiste et de fragments d'ardoises.	Remblais récents.
	410	Limon brun, homogène et compact avec des terres-cuites, quelques charbons, plaquettes de schiste, céramique.	Niveau dans lequel sont installés les radiers.

3. Inventaire des minutes de terrain

N° minute	Date	Auteur	Type de relevé	Description
1	1/16/2020	T. Robin	coupes et plan au 1/20 ^e	Radiers 101, 103, 107, 402.

4. Inventaire des photographies

N° de photo	N° Tranchée	Description	Auteur
9328		Accès aux parcelles.	C. Baudoin
9329		Accès aux parcelles.	C. Baudoin
9330		Vue générale des parcelles.	C. Baudoin
9331		Vue générale des parcelles.	C. Baudoin
9332	1	Vue générale de la tranchée 1.	C. Baudoin
9333	1	Vue générale de la tranchée 1.	C. Baudoin
9334	2	Vue générale de la tranchée 2.	C. Baudoin
9335		Vue générale des tranchées et du foisonnement des terres.	C. Baudoin
9336	3	Vue générale de la tranchée 3.	C. Baudoin
9337	3	Vue générale de la tranchée 3.	C. Baudoin
9338		Vue générale des tranchées et du foisonnement des terres.	C. Baudoin
9339		Ambiance.	C. Baudoin
9340	1	Les radiers 101 et 107.	C. Baudoin
9341	1	Les radiers 101 et 107.	C. Baudoin
9342	1	Les radiers 101, 107 et 103.	C. Baudoin
9343	1	Les radiers 101, 107 et 103.	C. Baudoin
9344	1	Les radiers 101, 107 et 103.	C. Baudoin
9345	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9346	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9347	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9348	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9349	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9350	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9351	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9352	1	Photogrammétrie des radiers 101, 103 et 107.	C. Baudoin
9353	4	Le radier 401.	T.Robin
9354	4	Le radier 401.	T.Robin
9355	4	Le radier 401.	T.Robin
9356	4	Le radier 401.	T.Robin
9358	4	Coupe est réalisée dans les niveaux de part et d'autre du radier 402.	T.Robin
9359	4	Coupe est réalisée dans les niveaux de part et d'autre du radier 402.	T.Robin
9360	4	Coupe est réalisée dans les niveaux de part et d'autre du radier 402.	T.Robin
9361	4	Coupe est réalisée dans les niveaux de part et d'autre du radier 402.	T.Robin
9362	4	Vue générale des radiers 402 et 404.	C. Baudoin
9363	4	Vue de 3/4 des radiers 402, 403, 404, 405 et du cailloutis 407.	C. Baudoin
9364	4	Vue de 3/4 des radiers 402, 403, 404, 405 et du cailloutis 407.	C. Baudoin

N° de photo	N° Tranchée	Description	Auteur
9412	4	Photogrammétrie des radiers 402, 403, 404 et 405 et des niveaux de cailloutis 406 et 407.	C. Baudoin
9413	4	Photogrammétrie des radiers 402, 403, 404 et 405 et des niveaux de cailloutis 406 et 407.	C. Baudoin
9414	4	Photogrammétrie des radiers 402, 403, 404 et 405 et des niveaux de cailloutis 406 et 407.	C. Baudoin
9415		Etat des parcelles après le rebouchages des tranchées.	C. Baudoin
9416		Etat des parcelles après le rebouchages des tranchées.	C. Baudoin

5. Inventaire du mobilier archéologique

Tr.	U.S.	GR	HMA	BMA	Mod.	XVII à contemp	Indét.	Total	datation proposée	Cag.	état	Condit.	
Contexte				Matériau	Comptage	Objet			stockage				
Tr.	Fait	us	précision		NR	NMI	usage	description	datation	état	traite-ment	condit.	caisse
1		105		céram.	11	4	réceptient	lot : sigillée, Com. Claire, com. Sombre, amph.	I ^{er} -III ^e s. apr. J.-C.	frag.	lavage	1 sac	1
4		408	sur 402	céram.	4	2	réceptient	lot : panse en commune claire et amphore Gaul. 4 ?	fin I ^{er} - II ^e s. apr. J.-C.	frag.	lavage	1 sac	1
4		408	sur 402	verre	1	1	réceptient	bord de coupe côtelée	I ^{er} s. apr. J.-C.	frag.	néant	1 sac	1
4		408	sur 406-407	céram.	23	6	réceptient	lot : sigillée, Com. Claire, com. Sombre, amph.	Antiquité	frag.	lavage	1 sac	1

6. Liste des figures

- Fig. 1** Localisation de l'opération. © IGN, Stéphane Jean
- Fig. 2-1** Localisation des opérations archéologiques à proximité du diagnostic. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 2-2** Localisation des opérations archéologiques à proximité du diagnostic. © Céline Baudoin, Stéphane Jean
- Fig. 3** Les parcelles à notre arrivée.. © Céline Baudoin
- Fig. 4** Plan général des tranchée. © Philippe Boulinguez, Stéphane Jean
- Fig. 5** Vue générale de la tranchée 1. © Céline Baudoin
- Fig. 6-1** Les radiers 101, 103 et 107. © Céline Baudoin
- Fig. 6-2** Relevé des radiers 101, 103 et 107. © Philippe Boulinguez, Stéphane Jean
- Fig. 7** Les niveaux de la tranchée 1. © Tiphaine Robin, Stéphane Jean
- Fig. 8** Vue générale de la tranchée 2. © Céline Baudoin
- Fig. 9** Vue générale de la tranchée 3. © Céline Baudoin
- Fig. 10** Les vestiges de la tranchée 4. © Philippe Boulinguez, Stéphane Jean
- Fig. 11** Le radier 401. © Céline Baudoin
- Fig. 12** Les radiers 402, 404 et 405. © Céline Baudoin
- Fig. 13** Les niveaux de circulation 406 et 407. © Céline Baudoin
- Fig. 14** Les niveaux de la tranchée 4. © Tiphaine Robin, Stéphane Jean
- Fig. 15** Le mobilier. © Françoise Labaune-Jean
- Fig. 16** Mise en perspective des vestiges. © Céline Baudoin, Stéphane Jean



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Chronologie

Antiquité romaine,
Empire romain, Haut-
Empire

Sujets et thèmes

Bâtiment

Mobilier

Céramique

Finistère, Carhaix-Plouguer, 8-10, rue des Clochettes

Suite à la demande volontaire de diagnostic archéologique émise par La SCI Penalan pour des terrains situés 8-10, rue des Clochettes à Carhaix-Plouguer (29), le Service Régional de l'Archéologie a saisi l'Inrap afin de réaliser un diagnostic sur les parcelles concernées, parcelles AO 214 et 215 du cadastre actuel. La surface à sonder était de 1 407 m². Les investigations a été menées du 13 au 17 janvier 2020.

Les parcelles concernées par le diagnostic sont localisées dans la partie sud-ouest de la ville de Carhaix-Plouguer, secteur où les interventions archéologiques sont les plus approfondies.

Les vestiges de deux constructions ont été mis en évidence. Leur installation intervient au plus tôt à la fin du I^{er} siècle et ne s'étend pas au-delà du III^e siècle de notre ère.

Leur état de conservation ne permet pas d'affirmer la nature exacte de l'occupation et leur répartition révèle une zone peu urbanisée.

Bien que fragmentaires et difficilement interprétables, ces découvertes apportent des précisions sur l'organisation des espaces de ce secteur de l'agglomération antique.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr